

Informations sur l'eau potable – chlorothalonil et ses métabolites

Nous vous communiquons ci-dessous les informations qui ont été transmises par la commune de Payerne (fournisseur d'eau potable de notre commune) à ses habitants en relation avec la présence de chlorothalonil (qui est l'un des produits phytosanitaires les plus répandus dans le monde, utilisé depuis les années 1970 dans l'agriculture) dans l'eau potable.

Depuis une année, la qualité des eaux en Suisse a souvent fait la une de l'actualité. L'alerte à la pollution au chlorothalonil avait en effet été donnée dans la Broye en juin 2019, à Domdidier (FR).

Ainsi, en novembre 2019, notre service des eaux communal procédait à une première série d'analyses, afin de détecter l'éventuelle présence de métabolites (produit de dégradation) du chlorothalonil dans l'eau potable distribuée. Les résultats, émanant du laboratoire de l'Office de la consommation (OFCO-VD), indiquèrent qu'aucun des 6 métabolites analysés n'était présent ou ne dépassait la norme légale de 0.1 microgramme par litre. Cette information avait été relayée par voie de presse dans le journal « La Broye ».

Cependant, le 20 décembre 2019, l'OFCO écrivait à l'ensemble des distributeurs d'eau pour les informer que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) était revenu sur son évaluation d'août 2019, où seuls 6 métabolites du chlorothalonil sur 9 étaient déclarés comme pertinents. Dès lors, tous les métabolites devaient désormais être considérés comme pertinents.

De ce fait, une seconde série d'analyses a été menée sur l'ensemble de nos ressources communales. Les résultats, émanant du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV-FR), révélèrent cette fois la présence de métabolites sur plusieurs ressources, dont le puits intercommunal de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, actuellement en cours d'assainissement. Les taux maximums révélés de chlorothalonil oscillaient alors entre 0.5 et 0.6 microgramme par litre.

Aucun traitement de ce fongicide n'étant alors existant, et la dilution avec une autre eau conforme s'avérant impossible au vu des débits à fournir, la distribution de l'eau s'est poursuivie sur nos deux communes. Il est important de rappeler que si l'eau distribuée est aujourd'hui considérée comme non conforme, elle n'est pas non potable, et **peut toujours être consommée sans danger**. Ce point a été confirmé par la Confédération, la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et l'Office de la consommation (OFCO).

Depuis, l'assainissement du puits intercommunal de la Vernaz a été achevé et réceptionné en date du 11 décembre dernier, après plus de 12 mois de travaux.

Cette précieuse ressource en eau potable, partagée avec la Commune de Corcelles-près-Payerne, étant également impactée par le chlorothalonil, la proposition de tester deux installations spécifiques de filtration de l'eau pompée au moyen de charbon actif a été validée. Ces deux filières de tests ont été lancées début décembre dernier et dureront 18 mois, soit jusqu'en juin 2022.

En fonction des résultats obtenus, une installation de filtration permanente pourrait être planifiée, permettant ainsi de répondre à la stricte norme de 0.1 microgramme par litre. De par la nature d'adsorption du charbon actif, cette filtration aura également un effet bénéfique sur d'autres micropolluants pouvant se trouver dans l'eau, même à des teneurs inférieures aux normes en vigueur.

Dernièrement, l'émission de la RTS « A bon entendeur » a informé avoir procédé à une analyse, chez un habitant de Payerne, présentant un taux de 1 microgramme par litre. Surpris par ce taux nettement supérieur à ceux des récentes analyses communales, notre service des eaux a récemment procédé à une nouvelle analyse, dont les résultats seront connus en début d'année prochaine. Nous vous en tiendrons informés.

La Municipalité de Payerne suit de près ce dossier complexe, et met tout en œuvre pour que l'eau qui vous est distribuée soit dans les meilleurs délais conforme aux exigences légales.

Le Conseil communal vous tiendra informé dès que de nouvelles informations lui parviendront de la commune de Payerne.

Le Conseil communal